

**Session ordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le 10 novembre 2020, à 19 h 30  
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté  
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé  
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La secrétaire de direction	Isabelle Dagenais
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2020-11-10 - 361

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2020-11-10 - 362

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 363

***Adoption du procès-verbal***

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 13 octobre 2020, tel que rédigé;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 364

**Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois d'octobre 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
90 843 à 91 051	1 106 999,94 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 365

**Adoption - Règlement n° 3900-3-2**  
**Règlement modifiant le règlement 3900-3 sur la circulation et le stationnement**

**Attendu** la présentation du projet de règlement numéro 3900-3-2 lors de la séance tenue le 13 octobre 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 13 octobre 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 3900-3-2 modifiant le règlement 3900-3 sur la circulation et le stationnement;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 366

**Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 975-1-2**  
**Règlement modifiant la description du secteur visé par le règlement d'emprunt faite à l'annexe A du règlement n° 975-1-1**

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant la description du secteur visé par le règlement d'emprunt faite à l'annexe A du règlement n° 975-1-1 et dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 367

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1001***

***Règlement concernant le paiement d'une indemnité pour un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé ayant subi un préjudice matériel en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions***

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement concernant le paiement d'une indemnité pour un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé ayant subi un préjudice matériel en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 368

***Adjudication de soumission***

***Entretien des patinoires 2020-2021 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitations pour l'entretien de ses patinoires pour la saison hivernale 2020-2021;

**Attendu** que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant de la soumission Incluant les taxes</b>
Les Entreprises S. Maisonneuve inc.	45 427,66 \$
Les Fermes Michel Bastien inc. ( <b>non-conforme</b> )	50 589,00 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** l'entretien des patinoires 2020-2021 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit confié à Les Entreprises S. Maisonneuve inc. considérant que son offre, au montant de 45 427,66 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 369

***Octroi de contrat***

***Préparation d'un dossier de demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour des travaux de réaménagement du cours d'eau Charbonneau***

**Attendu** que le 15 août 2016, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu un avis de non-conformité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lui demandant de prendre les mesures requises pour des manquements constatés relativement à des travaux de remblayage du ruisseau Charbonneau qui ne respectaient pas la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

**Attendu** l'entente signée au mois d'août 2020 avec Madame Marilyn Rappaport en lien avec le déplacement du cours d'eau Charbonneau;

**Attendu** le rapport technique et le devis de construction, pour le déplacement du cours d'eau Charbonneau, de la firme BBA daté du 27 mars 2020 ainsi que le projet de déplacement d'une portion du cours d'eau Charbonneau sur une partie des lots 2 537 588, 2 080 598, 5 651 175 et 6 329 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que cette assiette est plus amplement décrite et illustrée à la description cadastrale et au plan préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13 319;

**Attendu** qu'afin de pouvoir effectuer des travaux de réaménagement du cours d'eau Charbonneau, la Ville désire retenir les services d'un agronome;

2020-11-10 - 369

*(suite)*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire mandater la société par actions Groupe Pleineterre inc. pour la préparation d'un dossier d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour des travaux de réaménagement du cours d'eau Charbonneau;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confie à la société par actions Groupe Pleineterre inc., le mandat de préparation d'un dossier d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour des travaux de réaménagement du cours d'eau Charbonneau;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 370

***Adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2021***

**Attendu** que la *Loi sur les cités et villes* stipule que tout conseil municipal doit, par résolution et avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances;

**Attendu** qu'il y a lieu de fixer les dates et heures de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fixe les dates de la tenue de ses séances ordinaires de l'année 2021, comme suit :

12 janvier 2021	11 mai 2021	14 septembre 2021
9 février 2021	8 juin 2021	5 octobre 2021
9 mars 2021	13 juillet 2021	23 novembre 2021
13 avril 2021	10 août 2021	14 décembre 2021

**Que** ces séances soient tenues à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines, situé au 139, boulevard Ste-Anne;

**Que** ces séances devant avoir lieu à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines, situé au 139, boulevard Ste-Anne aient lieu par vidéoconférence advenant que l'arrêté ministériel 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux ou un nouvel arrêté ministériel au même effet soit en vigueur au moment de la tenue des assemblées ci-dessus mentionnées;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 371

***Engagement de personnel - Pompier à temps partiel***

**Attendu** qu'un poste de pompier temporaire à temps partiel est à combler sur une équipe en raison du départ de Monsieur Martin Thiffault;

**Attendu** que la Ville a une banque de disponibilité de candidats ;

**Attendu** que le comité de sélection a rencontré un candidat inscrit dans la banque, soit Monsieur Xavier Leclair, et que celui-ci satisfait aux exigences de ce poste;

**Attendu** les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2020-11-10 - 371

*(suite)*

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Xavier Leclair au poste de pompier temporaire à temps partiel assigné à une équipe régulière, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

**Que** son entrée en fonction ait lieu immédiatement.

ADOPTÉ

2020-11-10 - 372

***Renouvellement de mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme***

**Attendu** qu'en vertu de l'article 16 du règlement n° 856, les membres faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par le Conseil municipal;

**Attendu** que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

**Attendu** que le mandat de quatre (4) membres siégeant actuellement sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prend fin le 15 novembre 2020;

**Attendu** que trois (3) des quatre (4) membres ont exprimé le désir de renouvelles leur mandat;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvelle les mandats de Madame Josée Rivard et de Messieurs Denis Renaud et Réal St-Jean, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un terme de deux (2) ans, soit jusqu'au 15 novembre 2022 et qu'un poste demeure vacant;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 373

***Autorisation de signalisation temporaire  
Passages et traverses pour V.T.T. - Hiver 2020-2021***

**Attendu** que le Club de V.T.T. Basses-Laurentides inc. doit obtenir l'autorisation de la Ville en ce qui a trait aux passages et traverses pour la saison hivernale 2020-2021;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la signalisation temporaire pour la saison hivernale 2020-2021, indiquant les passages et tracés suivants:

- Traverse du Trait-Carré et passage sur une distance de ± 260 mètres, à l'ouest de la montée Barrette;
- Traverse de la 1<sup>re</sup> Avenue Nord, près du relais des V.T.T.;
- Traverse du rang Lepage près du 135, rang Lepage et passage sur une distance de ± 900 mètres en face du 135, rang Lepage (vers l'est);
- Traverse de la 1<sup>re</sup> Avenue Sud et passage sur une distance de ± 800m jusqu'au boulevard Sainte-Anne (route 335);
- Traverse sur la 5<sup>e</sup> Avenue, entre les 387 et 419, 5<sup>e</sup> Avenue;
- Traverse de la montée Barrette, à 50 mètres au sud du 140, montée Barrette et circulation sur la montée Barrette sur un distance de ± 20 mètres vers le nord;

2020-11-10 - 373

*(suite)*

- Boulevard Gibson, sur une distance de 200 mètres;
- En bordure de la 1<sup>re</sup> Avenue, entre le boulevard Sainte-Anne et le croisement du tracé Nord-Sud de la piste de V.T.T.;
- En bordure du boulevard Sainte-Anne (route 335), sur une distance de 100 mètres entre la 1<sup>re</sup> Avenue et le 62-66, boulevard Sainte-Anne.

**D'autoriser** le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette signalisation temporaire;

**De transmettre** copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion ainsi qu'au Ministère des Transports du Québec;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 374

### *Autorisation de signalisation temporaire Traverses pour motoneiges - Hiver 2020-2021*

**Attendu** que le club de motoneiges « Les Coureurs des Neiges » demande une autorisation pour traverses de motoneiges sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** que, pour ce faire, le club de motoneiges doit obtenir l'autorisation de la Ville en ce qui a trait aux traverses projetées pour la saison hivernale 2020-2021;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la signalisation temporaire pour la saison hivernale 2020-2021, indiquant les traverses suivantes :

- Traverse de la montée Morel à 1,5 km de l'intersection du rang Trait-Carré et de la montée Morel;
- Traverse de la 5<sup>e</sup> Avenue, entre les numéros civiques 282 à l'ouest et 299 à l'est de la 5<sup>e</sup> Avenue
- Traverse de la 5<sup>e</sup> Avenue, vis-à-vis la cabane à sucre D'Amours;
- Traverse du chemin de la Plaine, entre les numéros civiques 49A et 65, chemin de la Plaine;
- Traverse du chemin de la Plaine à proximité de l'intersection du chemin de la Plaine et de la montée Laramée;
- Traverse de la 1<sup>re</sup> Avenue, entre les numéros civiques 225 et 239 de la 1<sup>re</sup> Avenue;
- Traverses du rang Trait-Carré, entre les numéros civiques 89 et 91 du rang Trait-Carré et entre les numéros civiques 13 et 17 du rang Trait-Carré;
- Traverse du rang Lepage, entre les numéros civiques 259 et 268 du rang Lepage.

**D'autoriser** le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette signalisation temporaire;

**De transmettre** copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion ainsi qu'au Ministère des Transports du Québec;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 375

*Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées*

**Attendu** que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est un outil de planification et d'information autant pour les services techniques que pour les élus et les citoyens de la Ville;

**Attendu** que ce plan a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Attendu** qu'il y a lieu que la Ville l'approuve également;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2020;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 376

*Renouvellement - Service de contrôle animalier - Année 2021*

**Attendu** que la SPCA Monani-Mo a réalisé, au cours de la saison 2020, le service de contrôle animalier pour le compte de la municipalité;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 3.2 du cahier des charges, la municipalité peut se prévaloir de la possibilité de renouveler le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune aux mêmes termes et conditions, à l'exception de l'ajustement des prix prévu à l'article 4.2 du cahier des charges;

**Attendu** que la municipalité désire renouveler le contrat pour une période de douze (12) mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvelle le contrat de service de contrôle animalier pour une période de douze (12) mois, soit pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce, aux mêmes termes et conditions, à l'exception du prix qui sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal suivant l'article 4.2 du cahier des charges;

**Que** le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement de contrat, le cas échéant;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 377

*Mandat et autorisation - Signature d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1 : Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et municipale*

**Attendu** l'annonce du MCCQ d'un financement dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

**Attendu** que le MCCQ privilégie la signature d'entente avec les MRC dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

2020-11-10 - 377

*(suite)*

**Attendu** la résolution 2020-08-138 du Conseil de la MRC mentionnant l'avis d'intention de la MRC de signer une entente avec le MCCQ pour le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1A-«Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée» et volet 1B «Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale»;

**Attendu** que le partenaire municipal qui conclut l'entente dans le cadre du volet 1A «Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée», doit adopter un règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

**Attendu** que le partenaire qui conclut l'entente dans le cadre du volet 1B «Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale», doit déposer une demande de subvention pour deux (2) bâtiments ou plus, afin qu'elle soit recevable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil de ville de Sainte-Anne-des-Plaines mandate la MRC de Thérèse-De Blainville afin de conclure une entente de subvention avec le MCCQ en vue de bénéficier du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour le volet :

- 1A - «Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée» par règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;
- 1 B - «Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale»

**Que** le conseil de ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise les représentants de la MRC de Thérèse-De Blainville : monsieur Richard Perreault, préfet, et monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en vue de bénéficier de subvention en restauration du patrimoine immobilier;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à contribuer jusqu'à un maximum de 20 000 \$ pour chacun des projets acceptés;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 378

**Modification à la signalisation - Annexe I - Règlement n° 3900-3**

**Attendu** qu'une demande a été présentée à la Ville pour le retrait du dos-d'âne se trouvant sur la rue de la Gare;

**Attendu** que cette demande a été appuyée par une pétition portant la signature d'au moins 80 % des résidents du secteur concerné par le retrait du dos-d'âne de la rue de Gare;

**Attendu** qu'en conséquence, il y a lieu de modifier l'annexe I du règlement n° 3900-3 pour y mentionner le retrait du dos-d'âne sur la rue de la Gare;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**De modifier** l'annexe I du règlement n° 3900-3 en y retirant le dos-d'âne de la rue de la Gare situé vis-à-vis le numéro civique 162;

**D'autoriser** le Service des Travaux publics à procéder au retrait du dos-d'âne et des panneaux de signalisation relatifs à celui-ci;

**De transmettre** copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ



2020-1011-10 - 379

*Engagement de personnel - Conseiller en urbanisme*

- Attendu** que le poste de conseiller en urbanisme est vacant et doit être comblé suite à la promotion de Madame Terry Pola;
- Attendu** l'offre d'emploi qui est parue dans les divers sites internet et les réseaux sociaux;
- Attendu** que plus de 37 candidats ont postulé pour ce poste;
- Attendu** que le candidat précédemment choisi s'est désisté et que le comité de sélection recommande un autre candidat rencontré lors des premières entrevues;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Mathieu Racette, pour le poste de conseiller en urbanisme à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

**Que** l'entrée en fonction de Monsieur Mathieu Racette, à titre de conseiller en urbanisme, ait lieu dès que possible;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 380

*Dépôt de rapports divers et procès-verbaux*

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Octobre 2020
- Rapport des permis de construction du mois d'octobre 2020
- Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 21 octobre 2020 et le 3 novembre 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 21 octobre 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en développement économique tenue le 19 octobre 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- État comparatif

ADOPTÉ

2020-11-10 - 381

*Adoption - Règlement numéro 859-5*

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 859-5 de manière à amender le règlement de construction numéro 859 de la façon suivante, à savoir :

- 1- Modifiant l'article 19 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 2- Modifiant l'article 20 concernant le Code de plomberie à appliquer ;

2020-11-10 - 381

*(suite)*

- 3- Modifiant l'article 21 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 4- Modifiant l'article 22 concernant le Code national de construction des bâtiments agricoles à appliquer ;
- 5- Modifiant l'article 24 concernant le Code national de prévention des incendies au Canada (CNPI) à appliquer ;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 382

***Adoption - Règlement numéro 697-11-1***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 697-11-1 amendant le règlement numéro 697-11, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Retirant l'approbation au préalable par le Conseil municipal pour tout certificat d'abattage d'arbres à l'article 2.1.1.

ADOPTÉ

2020-11-10 - 383

***Adoption - Règlement numéro 860-100***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 860-100 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant le 4<sup>e</sup> paragraphe à l'article 1155 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 2- Modifiant l'article 1156 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 3- Modifiant le 5<sup>e</sup> paragraphe à l'article 1230 du chapitre 12 concernant l'ajout d'un aménagement paysager pour les enseignes sur poteau, muret ou socle.

ADOPTÉ

2020-11-10 - 384

***Adoption - Règlement numéro 860-101***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 860-101 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. Modifiant les limites des zones H402 et H705, afin de créer la nouvelle zone communautaire P403 et agrandir la zone H400;
2. Créant une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone P403;
3. Modifiant les limites des zones H105 et H105-1, afin de créer une nouvelle zone résidentielle H108;
4. Créant une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone H108;
5. Modifiant les limites de la zone C103 afin de supprimer la zone C103-1 et inclure le lot no 2 085 294 à la zone H105;
6. Modifiant la grille des usages et normes de la zone commerciale C103;
7. Modifiant la grille des usages et normes de la zone industriel I203 afin d'y inclure l'ensemble des groupes d'usages C-6 et C-9;
8. Abrogeant la grille des usages et normes de la zone H400 pour en créer une nouvelle;
9. Modifiant l'article 1158 concernant les bâtiments mixtes;
10. Ajoutant un paragraphe à la fin de l'article 129 concernant l'architecture.

ADOPTÉ

2020-11-10 - 385

***Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.***

*- 50, rue des Menuisiers*

*- Rue des Frênes et des Saules*

*- 119, boulevard Sainte-Anne (Halte Desjardins)*

**Attendu**

que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-10-21 (accepté)	2020-137	697-13	50, rue des Menuisiers
2020-10-21 (accepté)	2020-138	697-17	Rue des Frênes et rue des Saules
2020-11-03 (accepté)	2020-150	697	119, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2020-11-10 - 386

***Demande de permis de démolition***  
***550-552-554 et 556-558-560, rue Séraphin-Bouc***

- Attendu** la demande de permis déposée pour la démolition des bâtiments incendiés aux 550-552-554 et 556-558-560, rue Séraphin-Bouc ;
- Attendu** que la demande respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;
- Attendu** qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition des bâtiments incendiés aux 550-552-554 et 556-558-560, rue Séraphin-Bouc, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-11-10

***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-11-10 - 387

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Marie-Eve Charron, greffière adjointe